

Inspection médicale des écoles

(Travail lu au Congrès des Commissaires d'écoles, tenu à Pont-Rouge, le 20 novembre 1917)

Le Conseil de l'Instruction publique ayant accueilli favorablement les représentations qui lui avaient été faites sur la nécessité d'une surveillance plus active des écoles et des écoliers au point de vue de l'hygiène, faisait adopter en 1915, par la Législature provinciale, des amendements à la loi scolaire, afin d'autoriser les commissaires d'écoles à pourvoir à l'inspection médicale de leurs écoles, et à faire les dépenses nécessaires à cette fin. Nos autorités scolaires et gouvernementales ont fait là un acte de la plus haute importance et il convient de les en féliciter sincèrement.

L'inspection médicale des écoles, bien qu'elle soit de date récente, n'en est plus à son stage d'expérimentation. Les bons résultats qu'elle a produits et qu'elle promet pour l'avenir lui ont donné droit de cité partout où on l'a établie, et il y a lieu de croire que nos commissions scolaires se prévaudront de la nouvelle législation pour l'introduire dans leurs écoles.

Il y va de l'intérêt vital de nos enfants. En effet, combien de parents ignorent que leurs enfants sont malades et qui seraient heureux de le savoir, afin de leur procurer les avantages de se guérir et de devenir des citoyens utiles au lieu de rester à la charge de leur famille.

L'inspection médicale, telle que nous voulons l'organiser, ne comporte pas de fortes dépenses; elle ne vise nullement à créer un salaire au médecin, ni à soustraire les enfants à l'autorité paternelle. Les parents restent toujours maîtres de leurs enfants; ils sont avertis seulement que leur enfant est malade et ils demeurent toujours libres de suivre ou de négliger l'avis du médecin. Ils gardent cependant, qu'on ne l'oublie pas, leur responsabilité devant Dieu et devant les hommes.

L'hygiène s'occupe de l'école à trois points de vue différents:

1.—Elle s'occupe de l'école pour ce qui regarde les détails de sa construction et de son ameublement, en vue de mettre l'enfant dans un milieu qui soit le moins nuisible possible à sa santé. C'est là ce qui s'appelle "*l'hygiène scolaire*".

2.—Elle s'occupe de l'école en tant que les maladies contagieuses sont concernées; ceci regarde l'hygiène spéciale qui traite de la prophylaxie des maladies contagieuses ou transmissibles.

3.—Elle s'occupe des conditions physiques et de l'état de santé dans lesquels se trouve l'enfant qui fréquente l'école. Et cela, en vue de rechercher les maladies particulières dont il peut souffrir, afin qu'il puisse être traité et guéri. La recherche de cet "*état médical*" se fait par ce que l'on appelle "*l'inspection médicale*".

C'est à tort que l'on englobe les trois divisions précitées sous le nom d'inspection médicale des écoles.

L'inspection de l'école au strict point de vue de l'hygiène a fait constater et redresser les défauts de l'école comme bâtiments et ameublement. Elle a fait disparaître du milieu scolaire les maladies contagieuses si dévastatrices pour l'enfant. Elle sert également au dépistage de ces maladies dans les familles.

C'est en faisant ce double travail qu'elle a constaté que, parmi les enfants à l'école, un grand nombre laissaient beaucoup à désirer sous le rapport de la santé. En cela, elle a vite reconnu une voie ouverte à son activité dans l'œuvre qu'elle poursuit pour l'amélioration de la santé et pour arrêter, pendant qu'il en est encore temps, les progrès des maladies qui seront la cause d'une diminution de valeur dans le développement des enfants.

Pour faire ce travail, il fallait l'intervention du médecin. C'est donc une "*œuvre médicale*" poursuivie par l'hygiène. A l'heure actuelle, où l'on s'occupe si ardemment du relèvement de la santé de l'enfant, l'hygiène fait une œuvre non seulement médicale, mais encore chrétienne et civique à la fois, parce que le père de famille qui s'occupe de la santé de son enfant, lorsqu'on lui démontre que celui-ci est malade, fait une œuvre de chrétien et de citoyen.

Depuis que cette inspection existe, elle a révélé de la façon la plus évidente les multiples dangers du milieu scolaire. Comme exemple, qu'il me suffise d'énumérer les principales maladies dépistées par les inspecteurs médicaux des écoles de la cité de Montréal pour l'année 1914-15.